

avec le soutien de la DRAC Grand Est

**APPEL A CANDIDATURE**  
**Résidence-Mission Cliché III.**  
**Musée Historique - La Kunsthalle Mulhouse**  
**Musée du Papier Peint - Ecomusée d'Alsace**

UN APPEL A CANDIDATURES est lancé en direction d'un artiste opérant dans le champ de la création contemporaine.

**1. Les partenaires**

*Musées Mulhouse Sud Alsace est l'association fédératrice des 12 musées de Mulhouse et du sud Alsace. Elle a comme principale mission la mise en valeur de ce pôle qui constitue un des plus prestigieux réseaux de musées techniques et de civilisation industrielle d'Europe.*

[www.musees-mulhouse.fr](http://www.musees-mulhouse.fr)

*Le Musée Historique se situe au cœur de la vieille ville de Mulhouse et l'ancien hôtel de ville : fleuron du patrimoine mulhousien, il présente une collection datant du paléolithique à nos jours. Un parcours thématisé met en perspective l'Histoire de la ville, tout en faisant apprécier l'art de vivre des alsaciens d'autrefois.*

[www.musees-mulhouse.fr/musee-des-beaux-arts](http://www.musees-mulhouse.fr/musee-des-beaux-arts)

*Installée à la Fonderie, bâtiment réhabilité qu'elle partage avec l'Université de Haute-Alsace, La Kunsthalle Mulhouse - centre d'art contemporain présente un projet de 4 expositions annuelles, de résidences, d'ateliers et de rendez-vous, fondé sur un intérêt pour la recherche et la production d'œuvres. Chaque proposition fait l'objet d'un travail d'accompagnement des publics à travers une médiation riche et éclectique.*

[www.kunsthallemulhouse.com](http://www.kunsthallemulhouse.com)

*Le Musée du papier peint situé à Rixheim en Alsace, est unique au monde. On peut y admirer des papiers peints datant du 18e siècle à nos jours, des papiers domines jusqu'aux créations de designers contemporains. Les panoramiques qui ouvrent les murs sur des contrées lointaines, des paysages exotiques, des jardins idylliques invitent au rêve.*

[www.museepapierpeint.org](http://www.museepapierpeint.org)

*L'Écomusée d'Alsace est le plus grand musée vivant à ciel ouvert de France.*

*Il permet de découvrir la vie des habitants des campagnes au début du XXe siècle. Le patrimoine d'exception de l'Écomusée se dévoile sous de multiples formes : habitat, artisanat, cuisine, agriculture, mais aussi nature et paysage avec ses jardins, sa rivière, ses champs...*

[www.ecomusee.alsace](http://www.ecomusee.alsace)

**2. Une Résidence-Mission au cœur de quatre institutions d'art**

*Qu'est-ce que cette Résidence-Mission ?*

La résidence-mission s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre le Musée Historique et La Kunsthalle, centre d'art contemporain de Mulhouse, le Musée du Papier Peint et l'Écomusée d'Alsace qui invitent un artiste à s'interroger sur **les idées reçues des publics à propos des institutions culturelles.**

La résidence-mission n'est pas une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre mais elle appelle à une présentation du travail de recherche et à l'organisation d'étapes d'expérimentation.

La Résidence-Mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 2 mois non consécutifs ainsi que sur une sensibilisation des publics en lien avec la problématique de la résidence.

La résidence-mission s'applique à un territoire de proximité ; elle pourra cependant sensibiliser d'autres publics par des actions et des projets ciblés.

Il est important que les projets envisagés par l'artiste, puissent s'appliquer au minimum à une institution partenaire. Une proposition qui s'appliquerait à l'ensemble des institutions partenaires serait appréciée. La nature des interventions sera à affiner au cours de la résidence après avoir rencontré les publics et les institutions.

Dans un premier temps l'artiste est choisi sur la nature de son travail, des méthodes et des outils envisagés.

### 3. Mise en œuvre de la Résidence-Mission

**Une première phase**, d'un mois en février 2019, s'articule autour de rencontres avec les quatre institutions mais aussi diverses équipes de professionnels avec lesquels le projet pourra être mené (par exemple : une équipe enseignante d'une école, une équipe de responsables et d'animateurs périscolaires ou d'un centre de loisirs, etc.).

Ces rencontres permettront aux professionnels de découvrir le travail de l'artiste-résident(e). Les professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres afin d'évoquer avec l'artiste résident(e) les possibles expérimentations auprès de leur public.

**Une deuxième phase**, d'un mois en avril 2019, au cours de laquelle se construisent entre l'artiste résident(e) et les diverses équipes professionnelles rencontrées, des expérimentations à mener avec des publics. Chaque action envisagée, peut se déployer au sein d'un ou plusieurs établissements publics (culturel, scolaire/périscolaire, médico-social, administratif etc.).

Les partenaires s'engagent à présenter leur exposition ou collection permanente aux groupes partenaires (professionnels et jeunes) en collaboration avec l'artiste.

Le protocole de visite est à définir conjointement par l'artiste et les équipes de médiation des quatre institutions.

**Une troisième phase** correspond à un moment de présentation en fin de résidence (exposition, performance, etc.).

Puis, **une quatrième phase** après la résidence est consacrée aux bilans demandés à la fois à l'artiste-résident(e), aux 4 structures d'accueil et aux partenaires publics et/ou privés.

Le bilan sera diffusé à l'ensemble des partenaires du projet, institutionnels, financiers, scolaires, sociaux-éducatifs...

### 4. Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine et plus généralement les œuvres d'art en provoquant la rencontre et une initiation aux concepts artistiques,
- contribuer à développer l'esprit d'analyse par le biais de la discussion, d'échanges, de découvertes d'œuvres et en s'appuyant sur des techniques variées,
- contribuer au développement culturel et artistique de la ville, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,
- contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.

## **A propos de cet appel à candidatures,**

Il est recherché en vue d'une résidence-mission, qui va s'exercer sur l'agglomération mulhousienne, un(e) artiste européen(ne), dont le travail est inscrit dans le champ de la création contemporaine et privilégiant dans sa pratique un intérêt pour la rencontre et le langage.

### **5. Conditions financières et matérielles**

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière de 5 000 euros TTC. Ceci grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Cette enveloppe se divise en deux parties : 3 000 euros TTC consacrés à la recherche et au matériel et 2 000 euros TTC consacrés aux expérimentations menées avec les publics.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider de manière effective sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la ville de Mulhouse ou Musée Mulhouse Sud Alsace.

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements.

2 voyages aller-retour de son domicile au lieu de résidence sont également pris en charge. En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de la résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

Les 4 institutions partenaires mettent à disposition de l'artiste-résident(e), un espace où travailler et recevoir les enfants ainsi que, sur projet, du matériel des ateliers techniques (gravure, labo photo, imprimante 3D etc.).

### **6. Les partenaires locaux**

La dimension territoriale de l'action nécessite un lien fort avec les structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs, médico-sociales qui sont implantées sur la ville de Mulhouse mais aussi sur l'agglomération m2A. Cela implique aussi un lien avec les établissements scolaires et périscolaires.

### **7. Accompagnement**

L'opérateur de la résidence-mission est l'association des Musées de Mulhouse Sud Alsace.

Cette structure a pour missions.

Elle se chargera :

- d'accompagner l'artiste retenu(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, équipes pédagogiques,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (première phase de la résidence-mission), les rencontres avec les équipes pédagogiques avec le concours des conseillers pédagogiques, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou de responsables périscolaires,
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (troisième phase de la résidence-mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget, etc.).

### **8. Période, durée de la résidence et du temps de travail**

Il s'agit d'une résidence de deux mois pleins non consécutifs (février et avril 2019) pendant lesquels l'artiste devra effectuer des expérimentations avec les publics et sera amené à organiser son travail, en fonction d'un planning établi avec les partenaires et des projets engagés, incluant notamment le travail préparatoire, les rencontres avec les différents partenaires, la valorisation finale du projet.

### **9. Cadre juridique**

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure opératrice, et de l'artiste accueilli est signée avant le début de la résidence.

## 10. Procédure à suivre pour la candidature

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le) européenne. Il ou elle doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

### 11. Les éléments à fournir sont :

- Une lettre de motivation et d'intention faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- Un curriculum vitae,
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e),
- Une liste de formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **15 janvier 2019** par email de préférence, à l'adresse suivante :

[nicolas.ziegler@musees-mulhouse.fr](mailto:nicolas.ziegler@musees-mulhouse.fr)

*MUSEES MULHOUSE SUD ALSACE, 7 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE*

L'artiste précise également si il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) à partir du **30 janvier 2019**.

### **Pour plus d'informations, contacter :**

Nicolas ZIEGLER

**Musées Mulhouse Sud Alsace**

7 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE

Tel : 03 69 77 77 40

[Nicolas.ziegler@musees-mulhouse.fr](mailto:Nicolas.ziegler@musees-mulhouse.fr)